



Nogent-sur-Seine
Passionnement

Contrat de don d'archives privées

C n°2026.031

ENTRE :

La Ville de Nogent-sur-Seine – Hôtel de Ville, 27 Grande Rue Saint-Laurent B.P. 40 – 10401 Nogent-sur-Seine Cedex – représentée par Madame Estelle Bomberger-Rivot, Maire, dûment habilitée par la délibération du Conseil municipal du 8 avril 2026.

Ci-après dénommée le donataire

ET

Monsieur Jean-Eudes Marcel MACCAGNO, demeurant à SAINT-MALO, Girandières malouines, 6 rue de la Marne, pacsé sous le régime de séparation de biens selon un contrat passé chez Maître VAN GOETSENHOVEN-SINEGRE le 13 décembre 2013.

Né à NOGENT-SUR-SEINE (Aube) le 21/05/1954,

de nationalité française,

ayant la qualité de résident au sens de la réglementation fiscale.

Ci-après dénommée le donateur

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 OBJET DU DON

Le donateur remet à la documentation du musée Camille Claudel, à titre de don, des documents relatifs au musée et à ses collections d'une valeur de 2200€ (deux mille deux cents euros) dont la liste est annexée au présent contrat.

Le donateur transmet au donataire la propriété pleine et exclusive des documents.

Article 2 PRISE EN CHARGE

Les documents sont remis gratuitement par Le donateur. Le donataire prend à sa charge les frais de conservation matérielle et d'inventaire de ces documents.

Les répertoires et instruments de recherche des documents donnés seront remis au donateur.

Article 3 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le droit moral est perpétuel, inaliénable et imprescriptible. Le donataire s'engage à faire figurer, lors de toute opération de valorisation, le nom de l'auteur et la légende originale des documents lorsque ceux-ci sont soumis au droit d'auteur.

Le donataire s'engage à rappeler aux tiers les obligations contenues dans le présent contrat mais il ne pourra être tenu responsable en cas de réutilisation ou exploitation des documents donnés non conforme au présent contrat.

Toute présentation ou reproduction des documents devra être accompagnée de la mention suivante : « Don de Jean-Eudes Maccagno ».

Article 4 CONSULTATION DES ARCHIVES

Les documents sont consultables par le donateur, ses descendants et les personnes mandatées par ceux-ci sous réserve de la disponibilité d'un membre du personnel du musée Camille Claudel qui les accueillera. Cette consultation a lieu exclusivement dans les locaux du musée Camille Claudel.

Dans un objectif de recherche, les documents sont consultables gratuitement par le public, dans la limite de la réglementation relative à la communication des archives, sous réserve de la disponibilité d'un membre du personnel du musée Camille Claudel qui l'accueillera.

Article 5 MODIFICATION DU CONTRAT

Toute modification du présent contrat ainsi que les éventuels dons complémentaires feront l'objet d'un avenant.

Article 6 RÉOLUTION DES LITIGES

Les parties s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout différend qui pourrait survenir dans la mise en œuvre ou l'interprétation des termes du présent contrat, avant de porter le litige devant la juridiction compétente.

Fait en deux exemplaires originaux

Date et signature précédées de la mention "lu et approuvé"

A Nogent-sur-Seine, le

Estelle Bomberger-Rivot
Maire

Monsieur Jean-Eudes Marcel MACCAGNO

Le donataire

Le donateur

-

Annexe : liste des documents

- 5 photographies, portrait de Paul Dubois, de Maurice Dubois et Madeleine Dubois
- 2 vues stéréoscopiques d'œuvres d'Alfred Boucher Aux Champs et Le Repos, au musée du Luxembourg
- 19 cartes postales anciennes en lien avec les collections du musée Camille Claudel
- 1 dessin anonyme représentant A la Terre d'Alfred Boucher au salon de 1891
- 4 lettres autographes de Paul Dubois
- 1 estampe représentant La Charité de Paul Dubois à la Cathédrale de Nantes
- Ensemble de documents récents originaux ou copie, concernant le musée Camille Claudel, son histoire et ses collections contenant, des revues, magazines et catalogues, des coupures de presse, des fascicules et flyers, des publications, des échanges de correspondances.